



Communiqué de presse

Assemblée générale du groupe CVE-Romande Energie Nouvelle augmentation du dividende (+50%)

La Compagnie vaudoise d'électricité a tenu son assemblée générale ce jour à Morges sous la présidence de M. Marc-Henri Chaudet.

Résultats et dividende

Les comptes de l'exercice 2004, qui bouclent sur un bénéfice net de Fr. 121 millions, et le bilan s'y rapportant ont été approuvés. Ces bons résultats ont permis au conseil d'administration de proposer à l'assemblée, qui a accepté, une nouvelle augmentation du dividende ainsi porté à CHF 12.- (CHF 8.- pour l'exercice 2003, CHF 4.- pour 2002).

Mutations au conseil d'administration

L'assemblée a pris acte de la désignation par le Conseil d'Etat, en janvier 2005, de M. Charles-Louis Rochat, Conseiller d'Etat nouvellement en charge du Département Sécurité Environnement, qui succède ainsi à M. Jean-Claude Mermoud.

L'assemblée a ensuite élu M. Guy Mustaki, avocat à Lausanne. Il remplace M. Philippe Crottaz, notaire à Vevey, démissionnaire.

Augmentation de capital

L'assemblée a reconduit la possibilité pour le conseil d'administration d'augmenter le capital-actions à concurrence de CHF 10'125'000.-.

M. Marc-Henri Chaudet, président, et M. Pierre-Alain Urech, directeur général, ont plaidé en faveur de rapprochements opérationnels et structurels des entreprises électriques vaudoises.

Morges, le 7 juin 2005